

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 06 octobre 2025 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, LERCH Michaël, STUDER Jean-Luc, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela

Absents excusés : Monsieur SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 08-09-2025
- 3) Martelage parcelles 2i et 5i pour 2027
- 4) Demande de don de la chorale Ste-Cécile de Mollau
- 5) Point concernant l'auberge du Gazon Vert
- 6) Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau
- 7) Rapport sur le prix et la qualité de service de l'assainissement
- 8) DIVERS
 - a. Info Urbanisme
 - b. Courrier de remerciement du musée Serret
 - c. Cérémonie du 11 novembre

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame DAUVERGNE Nathalie comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 08-09-2025

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance 8 septembre 2025, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Martelage parcelles 2i et 5i pour 2027

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de martelage des parcelles 2i et 5i au Kuttelmatt, parcellle au-dessus du chalet FIX/GRABER.

À la suite des explications de Monsieur le Maire le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Monsieur Michaël LERCH informe également que les chasseurs souhaiteraient nettoyer à l'arrière du chalet de chasse, parcelle 12, section 3 qui est une propriété de la commune. Pour les terrains plus en profondeur, il s'agit de la commune de Mollau. Le Conseil municipal émet également un avis favorable.

4) Demande de don de la chorale Ste-Cécile de Mollau

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une demande de subvention de la chorale Ste-Cécile Mollau-Storckensohn.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de l'ordre de 150 euros.

5) Point concernant l'auberge du Gazon Vert

Monsieur le Maire remémore les différents échanges entre l'Association CASM et la commune.

Il indique, qu'à la suite des renseignements pris auprès de notre juriste, la commune ne peut pas vendre le refuge du Gazon Vert en mentionnant des clauses particulières contraignantes au contrat de vente tel que le repreneur à obligation d'ouvrir le refuge au public et n'en ferait pas une résidence secondaire. Ceci entraînerait l'annulation de la vente.

Monsieur le Maire indique qu'au niveau du PLUi, le changement de destination n'est pas autorisé, donc il n'y pas d'autorisation de facto d'en faire une maison d'habitation ou une résidence secondaire.

À ce jour, se sont déclarés à la Commune 3 pour de la restauration et 1 pour une retraite spirituelle.

Après discussion, le Conseil Municipal à 3 choix pour le devenir du refuge :

- Une gérance, avec le coût des travaux inhérents aux propriétaires, donc en charge à la commune
- Une vente sans clauses particulières contraignantes
- Un bail emphytéotique à l'euro symbolique au profit de l'Association CASM.

Une proposition de bail sera faite à l'Association.

6) Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au rapport.

7) Rapport sur le prix et la qualité de service de l'assainissement

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au rapport.

8) DIVERS

a. Info Urbanisme

Nouvelle demande de travaux : Olivier DAUVERGNE pour la réalisation d'une clôture. Demande acceptée.

b. Courrier de remerciement du musée Serret

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement relative au versement de la subvention de 150 euros.

c. Cérémonie du 11 novembre

Lors de la cérémonie commune des collectivités d'Urbès, Storckensohn, Mollau, Mitzach et Husseren-Wesserling, organisée à Storckensohn ce 11 novembre, la rue de Mollau sera barrée environ 30 minutes de la propriété de M. PREISS Jean-Marc à la propriété de Mme STUDER Jeanne.

Un véhicule sera placé à chaque extrémité.

Le protocole sera le même que celui du 8 mai 2023.

La séance a été levée à 21h45.